

VILLE DU CREUSOT – CONSEIL MUNICIPAL

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du 4 mars 2024

Numéro : DL_2024-21

Conseillers en exercice : 35

Convocation du 27/02/2024

Présents à la séance : 27

Par suite d'une convocation en date du 27 février 2024, les membres composant le Conseil Municipal du Creusot se sont réunis, à la Mairie du Creusot, le 4 mars 2024 à 18 heures sous la présidence de M. David MARTI, Maire du Creusot.

Etaient présents :

M. Moumen ACHOU, Mme Sylvie BOUDOT, Mme Déborah BRETAIRE, M. Pierre BRUGNIAU, Mme Sylvaine CLAVEL, M. Sylvestre CONIAU, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Arnaud DELEPLANQUE, M. José DO CARMO, M. Bernard DURAND, Mme Marie-France FERRY, M. Sébastien GANE, M. Cyril GOMET, M. Pierre-Etienne GRAFFARD, M. Ilhan KORKMAZ, M. Charles LANDRE, Mme Christine LEGER, M. Hugo NIEDDU, Mme Jeanne-Danièle PICARD, M. Jérémy PINTO, M. Philippe PRIET, M. Yvon PUZENAT, Mme Montserrat REYES, Mme Barbara SARANDAO, M. Adel SOUMATI, Mme Jocelyne BLONDEAU, Madame Noémie VIGNARD MOREAU, Conseillers Municipaux,
Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient absents ayant donné procuration :

Mme Salima BELHADJ-TAHAR à M. Charles LANDRE, M. Jean-Michel DUFAUT à Mme Déborah BRETAIRE, Mme Martine GAUTHIER à Mme Jeanne-Danièle PICARD, Mme Laëtitia MARTINEZ à M. Jérémy PINTO, Mme Yveline RICHARD à M. Pierre BRUGNIAU, Mme Brigitte BERT à Mme Christine LEGER.

Etaient excusés :

Mme Cassandra AUSSEM, M. David MARTI.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. Yvon PUZENAT a été désigné(e) pour remplir cette fonction.

OBJET : Adoption du compte administratif 2023

NOMENCLATURE : Decisions budgétaires

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-12 et suivants relatifs aux modalités d'approbation du compte administratif ;

Vu le Code des Juridictions Financières et notamment ses articles L.232-1 et suivants ;

Vu l'ordonnance 2005-1027 du 16 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés,

Vu la délibération prise par les membres du Conseil Municipal le 6 mars 2023 afin d'adopter le budget pour l'exercice 2023 ainsi que les délibérations modificatives adoptées les 26 juin 2023 (DM n°1), 25 septembre 2023 (DM n°2) et 18 décembre 2023 (DM n°3) ;

Considérant la nécessité de voter le compte administratif présenté par le Maire pour arrêter les comptes de l'exercice écoulé ;

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires. A la clôture de l'exercice, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il est établi le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes.

Selon l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le compte administratif est débattu, le Conseil Municipal élit son président. Dans ce cas, le Maire peut, même s'il n'est plus en fonctions, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote.

Mme Evelyne COUILLEROT prend la présidence.

L'arrêté des comptes de la collectivité est constitué par le vote du conseil municipal sur le compte administratif présenté par le Maire, après production par le comptable du compte de gestion.

Aussi je sou mets à votre approbation le compte administratif 2023 retraçant l'ensemble des opérations réalisées dans le cadre du budget 2023 (Budgets principal et annexes) et des décisions modificatives prises par voies d'autorisations spéciales ou virements de crédits au cours de l'année. Les résultats retracés dans les tableaux synthétiques ci-dessous, sont identiques à ceux ressortant du compte de gestion 2023 du Trésorier Principal, que vous venez d'approuver.

Les résultats, constitués non seulement par le résultat d'exécution de l'exercice section par section, mais prennent également en compte les restes à réaliser en dépenses et en recettes de la section d'investissement. Le montant de ces restes à réaliser est déterminé à partir de la comptabilité d'engagement, et fait partie intégrante des résultats du compte administratif. La sincérité des restes à réaliser constitue une condition de la légalité du compte administratif.

En complément et afin de vous permettre de mieux appréhender la réalisation du budget 2023, les tableaux ci-dessous vous retracent les réalisations par chapitre du budget principal :

BUDGET PRINCIPAL					Résultat de clôture exercice 2023
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		
	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	
Réalisations propres de l'exercice	29 391 442,66 €	27 649 004,99 €	5 380 699,38 €	7 580 365,12 €	
RESULTAT d'exécution propre à l'exercice	1 742 437,67 €			2 199 665,74 €	
Affectations et reports N-1	1 021 936,60 €		3 438 097,07 €		
Résultat	2 764 374,27 €		1 238 431,33 €		
A noter: Restes à réaliser		634 328,87 €	2 469 985,77 €	4 950 963,56 €	
Besoin total de financement investissement				1 242 546,46 €	
BUDGET ANNEXE HTVA					240 825,64 €
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		
	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	
Réalisations propres de l'exercice	493 228,98 €	443 183,02 €	147 628,33 €	84 308,46 €	
RESULTAT d'exécution propre à l'exercice	50 045,96 €		63 319,87 €		
Affectations et reports N-1	42 068,85 €		85 390,96 €		
Résultat	92 114,81 €		148 710,83 €		
A noter: Restes à réaliser		98,00 €		163 718,26 €	
Besoin total de financement investissement				15 007,43 €	
BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT rue de Yougoslavie					- €
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		
	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	
Réalisations propres de l'exercice	64 726,03 €	6 833,80 €	6 833,33 €		
RESULTAT d'exécution propre à l'exercice	57 892,23 €		6 833,33 €		
Affectations et reports N-1		57 892,23 €		6 833,33 €	
Résultat		- €		- €	

**Dépenses de
Fonctionnement**

	BP	DM	BP +DM	Réalisé	Taux de réalisation / BP	Taux de réalisation / BP+DM
011 - Charges à caractères générales	8 060 029,93	4 569,00	8 064 598,93	7 158 468,58	89%	89%
012 - Dépenses de personnel	15 244 681,00	-14 149,00	15 230 532,00	15 016 727,16	99%	99%
014 - Atténuations de produits	22 082,00	0,00	22 082,00	8 901,71	40%	40%
042 - Opérations d'ordres	1 851 403,00	1 074 589,28	2 925 992,28	2 925 467,12	158%	100%
65 - Autres charges de gestion courantes	2 196 330,20	96 580,00	2 292 910,20	2 190 432,96	100%	96%
66 - Charges financières	388 722,20	0,00	388 722,20	337 396,02	87%	87%
67 - Charges exceptionnelles	0,00	3 000,00	3 000,00	2 546,02		85%
68 - Dotations aux comptes d'amortissement	10 000,00	0,00	10 000,00	9 065,42	91%	91%
023 - Virement à la section d'investissement	1 040 400,27	0,00	1 040 400,27	0,00	0%	0%
TOTAL	28 813 648,60	1 164 589,28	29 978 237,88	27 649 004,99	96%	92%

**Recettes de
Fonctionnement**

	BP	DM	BP +DM	Réalisé	Taux de réalisation / BP	Taux de réalisation / BP+DM
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 021 936,60	0,00	1 021 936,60	1 021 936,60	100%	100%
013 - Atténuations de charges	50 888,00	0,00	50 888,00	54 646,69	107%	107%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	362 835,00	741 773,28	1 104 608,28	970 028,51	267%	88%
70 - Produits des services du domaine et ventes	1 545 489,00	0,00	1 545 489,00	1 668 482,26	108%	108%
73 - Impôts et taxes	16 335 126,00	0,00	16 335 126,00	16 502 367,17	101%	101%
74 - Dotations subventions et participations	8 841 638,00	90 000,00	8 931 638,00	9 055 870,24	102%	101%
75 - Autres produits de gestion courante	651 236,00	0,00	651 236,00	799 533,84	123%	123%
76 - Produits financiers	4 500,00	0,00	4 500,00	7 510,25	167%	167%
77 - Produits exceptionnels	0,00	332 816,00	332 816,00	333 003,70		100%
TOTAL	28 813 648,60	1 164 589,28	29 978 237,88	30 413 379,26	106%	101%

**Dépenses
d'Investissement**

	BP	DM	BP +DM	Réalisé	Taux de réalisation / BP	Taux de réalisation / BP+DM
040 - Opérations d'ordres	362 835,00	741 773,28	1 104 608,28	970 028,51	267%	88%
041 - Opérations patrimoniales	0,00	50 000,00	50 000,00	23 880,79		48%
16 - Emprunts	1 523 571,00	0,00	1 523 571,00	1 451 007,38	95%	95%
20 - Immobilisations incorporelles	134 588,00	0,00	134 588,00	63 460,90	47%	47%
204 - Subvention d'équipements versées	570 339,92	2 500,00	572 839,92	50 000,00	9%	9%
21 - Immobilisations corporelles	6 397 132,11	-2 500,00	6 394 632,11	2 984 619,08	47%	47%
23 - Immobilisations en cours	5 063 036,52	0,00	5 063 036,52	2 037 368,46	40%	40%
45 - Comptabilité distincte rattachée	-	2 000,00	2 000,00	-		0%
TOTAL	14 051 502,55	793 773,28	14 845 275,83	7 580 365,12	54%	51%

**Recettes
d'Investissement**

	BP	DM	BP +DM	Réalisé	Taux de réalisation / BP	Taux de réalisation / BP+DM
001 - Resultat d'investissement reporté	3 438 097,07	0,00	3 438 097,07	3 438 097,07	100%	100%
021 Virement de la section de fonctionnement	1 040 400,27	0,00	1 040 400,27	0,00	0%	0%
024 - Produits des cessions d'immobilisations	621 000,00	-332 816,00	288 184,00	0,00	0%	0%
040 - Opérations d'ordres	1 851 403,00	1 074 589,28	2 925 992,28	2 925 467,12	158%	100%
041 - Opérations patrimoniales	0,00	50 000,00	50 000,00	23 880,79		48%
10 - Dotations fonds divers et réserves	1 823 734,66	0,00	1 823 734,66	1 895 877,25	104%	104%
13 - Subventions d'investissement	3 223 160,55	0,00	3 223 160,55	535 297,12	17%	17%
16 - Emprunts	2 053 707,00	0,00	2 053 707,00	0,00	0%	0%
23 - Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	177,10		
45 - Comptabilité distincte rattachée	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00		0%
TOTAL	14 051 502,55	793 773,28	14 845 275,83	8 818 796,45	63%	59%

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, il est à noter que les factures des chantiers dont les opérations se sont poursuivies jusqu'à fin décembre ont été reçues à compter de février et n'apparaissent donc pas dans les taux de réalisation. Ainsi, sur ce début d'année, 731 354.60€ ont été facturés au titre de travaux 2023. Il s'ensuit que le taux de réalisation réel s'élève à 59.15 % pour 2023.

Je vous demande de bien vouloir adopter le compte administratif 2023 de la Commune du Creusot pour chacun des budgets (principal et budgets annexes).

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Après avoir entendu M. Jérémy PINTO, Adjoint, qui a rapporté ce dossier en ces termes ;

Après avis favorable des membres du Bureau municipal réunis le 19 février 2024 et des membres de la Commission Finances / RH réunis le 22 février 2024 ;

Après en avoir délibéré ;

Après vote électronique ;

**Le Conseil Municipal, à la majorité,
(32 votes pour, 1 abstention)**

APPROUVE le compte administratif 2023, tel qu'il a été présenté par le rapporteur pour le budget principal et les budgets annexes.

*Acte rendu exécutoire pour avoir
été reçu à la Sous-préfecture
le 7 mars 2024
et publié, affiché ou notifié
le 7 mars 2024*

Le Maire ,

A blue ink signature of M. David MARTI, written over a circular official stamp of the Ville du Creusot.

M. David MARTI

Le Secrétaire,

A blue ink signature of M. Yvon PUZENAT, written over a circular official stamp of the Ville du Creusot.

M. Yvon PUZENAT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication.